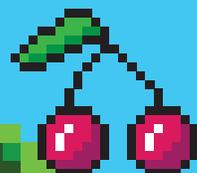


LA DÉFENSE DES DROITS
DES ENFANTS,



NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE

2021-2022
RAPPORT
ANNUEL



Reconnaissance du territoire : Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse reconnaît avec respect que nous travaillons et vivons tous et toutes sur le territoire traditionnel des quatorze Premières Nations yukonaises. Les politiques gouvernementales ont entraîné des répercussions à long terme graves sur les enfants et les jeunes Autochtones. Nous nous engageons à travailler avec les Premières Nations du Yukon en intégrant leurs savoirs traditionnels et leur culture pour protéger les enfants de partout au territoire et pour veiller à leur bien-être.

Mission (notre raison d'être) - Nous nous engageons à défendre les droits des enfants et des jeunes du Yukon et à faire entendre leur voix.

Vision (nos objectifs concrets) - Nous travaillons à bâtir une société saine et sûre où les enfants et les jeunes voient leurs droits entendus et sont inclus, valorisés et protégés.

Valeurs fondamentales (nos motivations) - Nos activités s'appuient sur les valeurs et les croyances autochtones, car nous estimons que la culture et les savoirs traditionnels nous permettent d'agir de manière à soutenir tous les enfants et les jeunes du Yukon. Voici ces valeurs : Émancipation, Intégrité, Excellence, Professionnalisme, Responsabilisation, Autodétermination et Respect.

À l'arrière Annette King, Selena Kaytor,
Rachel Veinott-McKeough

À l'avant : Christopher Tse, Lynda Silverfox,
Bengie Clethero, Julia Milnes, Anya Braeuner

Absence : Lindsey Doehle





BUREAU DU DÉFENSEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
2070, 2^e Avenue, bureau 19, Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1
TÉL. : 456-5575 TÉLÉC. : 456-5574 SITE WEB : ycao.ca

Le 31 octobre 2021

L'honorable Jeremy Harper,
Président de l'Assemblée législative
Case postale 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Objet : Rapport annuel 2021-2022 du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur le Président,

En vertu du pouvoir que me confère l'article 24 de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2021-2022, intitulé *La défense des droits des enfants, notre priorité absolue*. Ce document fait état des activités du Bureau pendant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Je demande une rencontre avec la Commission des services aux députés pour discuter de notre réalité et de nos priorités.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Annette King,
Défenseure de l'enfance et de la jeunesse du Yukon

MOT DE LA DÉFENSEURE ASSUMER NOS RESPONSABILITÉS EN FAISANT MIEUX



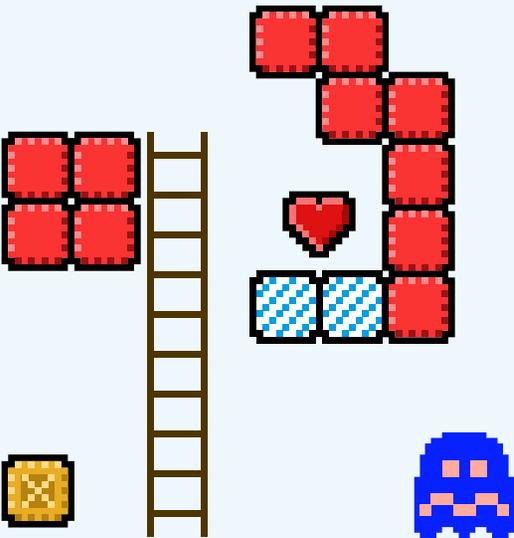
On nous demande souvent ce que fait notre Bureau exactement, et qui sont les personnes que nous servons. En fait, notre Bureau se consacre aux droits des enfants et nous sommes donc constamment à l'écoute des membres de la collectivité au sujet des difficultés que rencontrent les enfants et les jeunes du Yukon. Notre mission est de défendre les droits de tous les enfants et de tous les jeunes du Yukon et d'amplifier leur voix.

Le bien-être de ces enfants et de ces jeunes, à l'échelle du territoire, est notre seul objectif et notre but ultime. Nous travaillons dans un esprit de responsabilité envers les enfants et les jeunes, car nous croyons que tous les gouvernements devraient respecter la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*.

Faire preuve de responsabilité envers les jeunes demeure néanmoins un objectif intangible pour le gouvernement du Yukon. Dans le cadre de nos fonctions de défense des droits des personnes, nous rencontrons encore beaucoup trop d'enfants et de jeunes dont les droits et les points de vue n'ont pas été respectés au moment d'obtenir des services

gouvernementaux. Pour atteindre leurs buts, les jeunes ont besoin de soutien et de se sentir en sécurité. De meilleurs soutiens en santé mentale, tant à Whitehorse que dans les collectivités, font partie de leurs demandes récurrentes. Nous recevons toujours un grand nombre de demandes pour la défense des droits en lien avec les Services à la famille et à l'enfance, mais nous remarquons une hausse importante du nombre de renvois de cas liés au ministère de l'Éducation. Dans la foulée des multiples témoignages, examens et rapports, les élèves ayant des besoins particuliers et leurs parents disent que bien peu de choses se sont améliorées et que les lacunes persistent en matière d'accès aux soutiens

nécessaires à une éducation de qualité. Cette année encore, nous avons travaillé à la réalisation de plusieurs examens stratégiques et systémiques, dont bon nombre ont déjà été publiés. Parmi les questions étudiées, notons l'élimination des obstacles à la fréquentation scolaire, l'examen des droits de l'enfant à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et les mesures prises par le gouvernement du Yukon en réponse aux signalements de mauvais traitements dans les écoles. Nous demandons au gouvernement du Yukon de passer de la parole aux actes, en faisant preuve de responsabilités et en tenant ses engagements à faire respecter les droits des enfants.



Nous traitons quotidiennement une multitude de demandes de défense des droits individuels et d'interventions systémiques. Malgré tout, nous pouvons compter sur de nombreux champions et championnes au sein même du gouvernement du Yukon et des gouvernements des Premières Nations. Ces personnes prennent très au sérieux leur devoir de défendre les droits des enfants. De jeunes leaders, partout au territoire, ne cessent de nous surprendre, et de nous inspirer. Ces jeunes n'attendent pas que des adultes interviennent. Ils et elles suivent leurs instincts en optant pour l'action et en ouvrant la voie vers la réconciliation, l'action climatique, la revitalisation culturelle et la justice sociale. Nos locaux sont situés tout juste en face de l'Assemblée législative. En étant ainsi aux premières loges, nous pouvons donner une grande visibilité aux enfants et aux jeunes qui luttent pour l'environnement, des espaces sécuritaires dans les écoles et la fin des politiques discriminatoires ayant trait au code vestimentaire.

Le thème du rapport annuel de cette année se veut à la fois amusant et nostalgique, mais on ne doit pas s'y méprendre : les droits des enfants ne sont à prendre à la légère. Nous sommes motivés par les succès de la dernière année et par les objectifs que notre travail nous permettra d'atteindre. Nous nous

attendons à plus du gouvernement, nous lui demandons de passer au prochain niveau, de passer à l'action. L'ensemble de la communauté yukonnaise a des comptes à rendre à ses jeunes; il est temps de revoir nos priorités!



Annette King, B. Trav. soc.; M.T.S.
Défenseure de la jeunesse

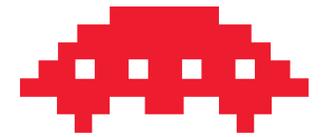


De 2010 à 2022, le Bureau a traité 1 295 dossiers de défense des droits individuels. Ces dossiers visaient 759 jeunes. C'est le 25 janvier 2022 que le Bureau a traité son 1000^e dossier.





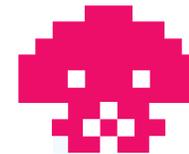
RÔLE DU BUREAU



DÉBUTANT

JEU-QUESTIONNAIRE

Depuis combien d'années le Bureau est-il en activité?



DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Le Bureau facilite l'accès réel des jeunes aux services gouvernementaux et veille à ce que leurs opinions soient entendues, et à ce que leurs droits soient respectés et pris en compte dans les décisions des prestataires de services gouvernementaux.



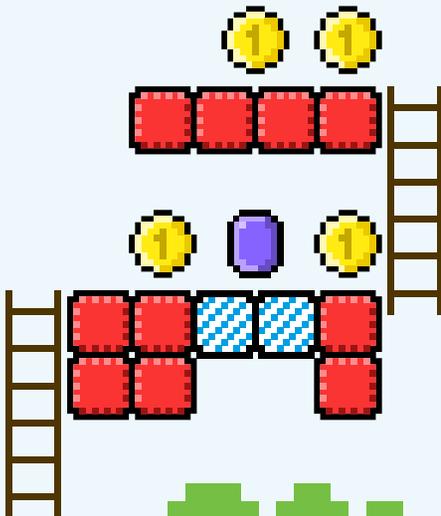
INTERVENTIONS SYSTÉMIQUES

Le Bureau peut se pencher sur des questions d'ordre systémique ou politique pouvant survenir lors du traitement de dossiers de défense de droits individuels pouvant soulever d'importantes questions d'intérêt public. L'Assemblée législative ou un ministre peuvent ainsi demander au Bureau d'effectuer l'examen d'une question pertinente.



SENSIBILISATION DU PUBLIC

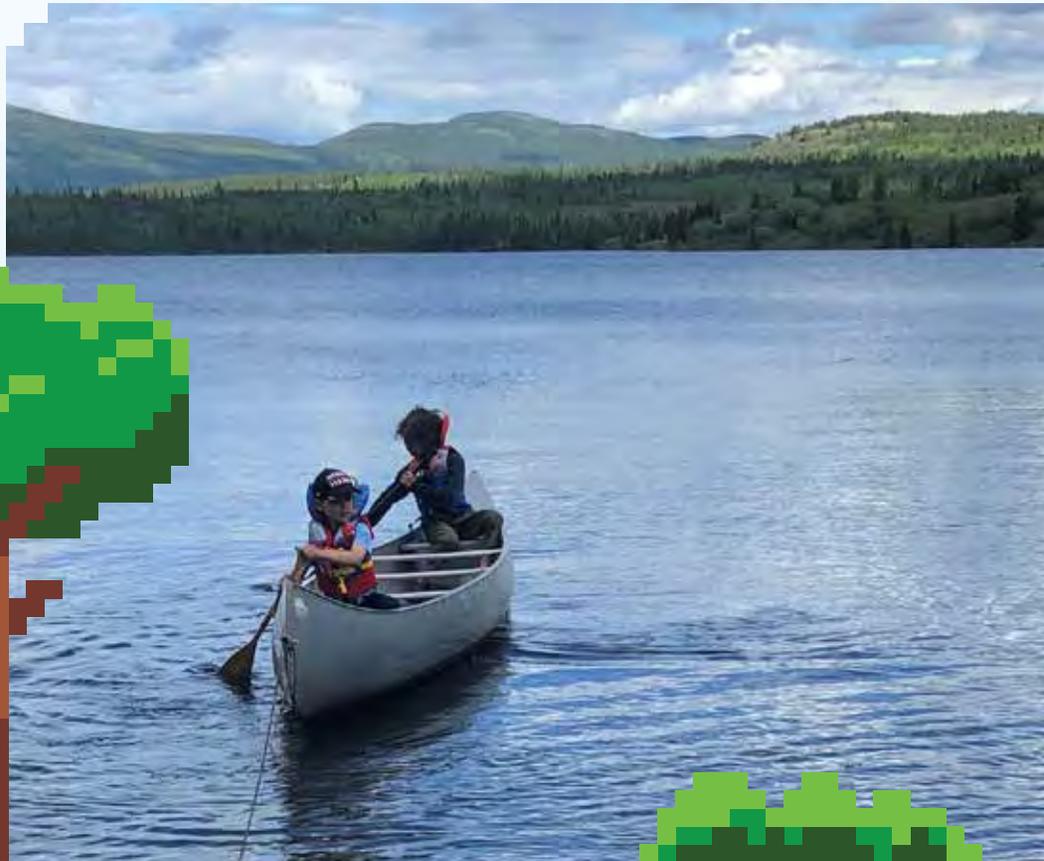
Le Bureau fournit de l'information sur le rôle du défenseur et les droits des enfants. Il participe à des activités et des événements qui encouragent la participation des jeunes et de la communauté, en plus d'organiser de telles activités.



Notre travail est orienté par :

- la *Loi sur le Défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon*
- la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*
- les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation
- La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- Les appels à la justice concernant les femmes, les filles et les personnes 2S+ autochtones disparues et assassinées

La *Loi sur le Défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon* (2009), soit la loi qui régit notre Bureau, se doit d'être révisée depuis déjà trop longtemps. Le Bureau a soumis des demandes à cet effet à la Commission des services aux députés et a fait des recommandations sur le besoin de redéfinir le rôle du « défenseur » et d'accroître l'efficacité du Bureau dans l'exécution de son mandat. En 2021, le Bureau a créé un groupe de travail « jeunesse » pour rédiger une version plus accessible de la législation existante, planifier la mobilisation des intervenants de la communauté et motiver les modifications législatives. Nous espérons que la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* deviendra une loi qui s'adressera véritablement aux jeunes, conçue par les jeunes.



STATISTIQUES FINANCIÈRES

DÉBUTANT

JEU-QUESTIONNAIRE

Combien d'articles compte la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*?

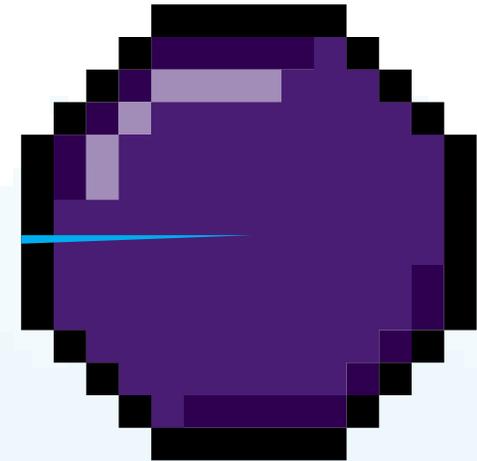
Le Bureau est un organisme indépendant de l'Assemblée législative du Yukon. Il soumet un rapport annuel et des mises à jour trimestrielles à l'approbation de la Commission des services aux députés, un organe de l'Assemblée législative composé de représentants de tous les partis.

BUDGET

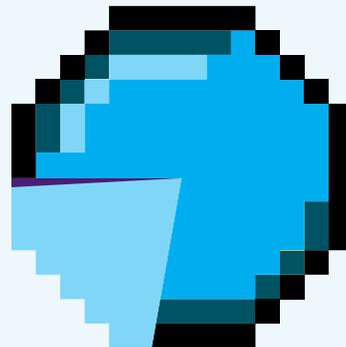
GOUVERNEMENT
DU YUKON :
1 440 185 000 \$

(EDU : 236 397 000 \$
SAS : 498 792 000 \$)

NOTRE BUREAU
797 000 \$



DÉPENSES DU BUREAU



SALAIRES :
595 514 \$

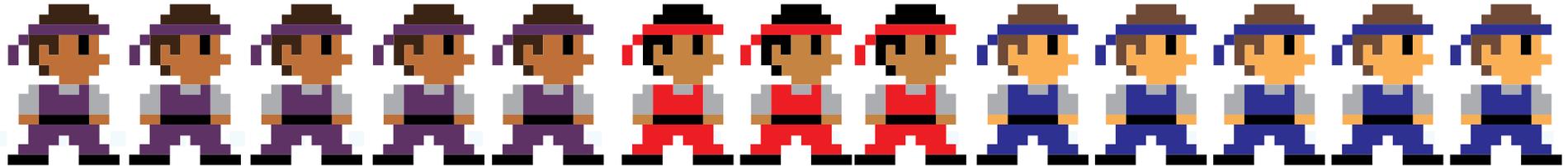
FONCTIONNEMENT :
167 061 \$

IMMOBILISATIONS :
1 000 \$



DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

COMBIEN DE DOSSIERS LE BUREAU A-T-IL TRAITÉS?



REPORTÉS (DES ANNÉES ANTERIEURES)
196

DOSSIERS RÉGLÉS
119

NOUVEAUX DOSSIERS
198

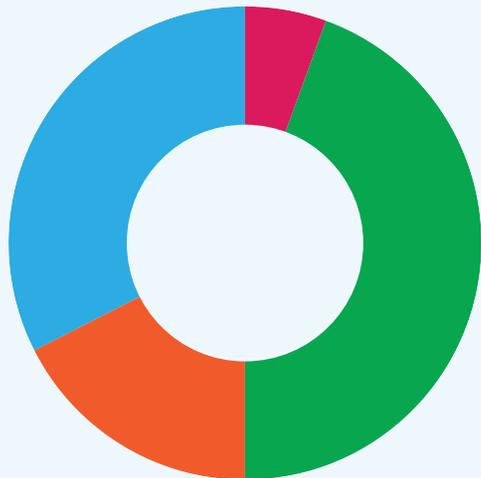


Nouveaux dossiers informels en 2021-2022

Les dossiers informels portent sur des questions soumises au Bureau qui ne correspondent pas directement à son mandat en matière de défense des droits. Le Bureau fournit alors de l'information et renvoie les dossiers vers des ressources locales qui peuvent offrir un soutien.

D'OÙ LES DOSSIERS PROVIENNENT-ILS?

Whitehorse 68,2 %
Collectivités 31,8 %



COMBIEN DE DOSSIERS CONCERNENT DES ENFANTS ET DES JEUNES AUTOCHTONES?

Inconnu 5,6 %
Premières Nations (Yukon) 44,4 %
Premières Nations (hors Yukon) 17,7 %
Non-Autochtones 32,3 %



« Je n'ai pas une enfance normale... Je ne pense pas que des jeunes de mon âge devraient normalement avoir à s'inquiéter de questions d'argent et de logement. Ils devraient penser à l'école... j'ai besoin d'avoir un sentiment d'appartenance, de me sentir aimé. C'est ce qui me manque, et ça me dérange. »

~ Jeune du Yukon

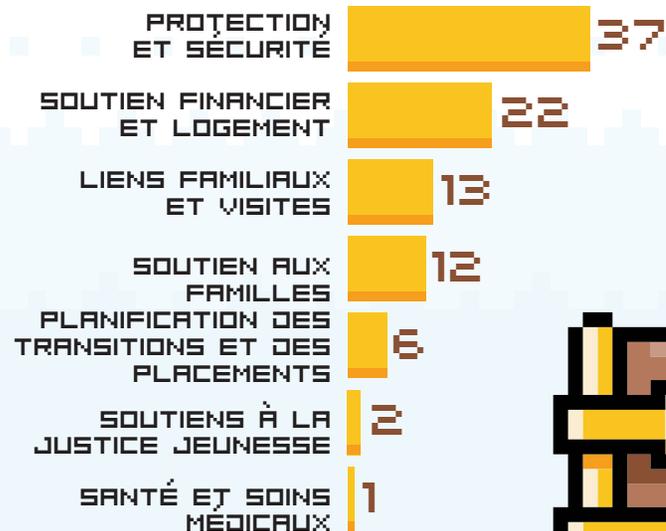
TYPES DE DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU

EXPERT

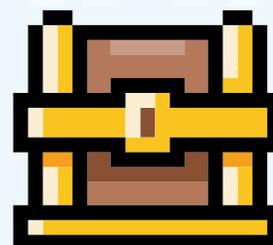
JEU-QUESTIONNAIRE

Vrai ou faux?
Le Bureau peut-il représenter un enfant devant le tribunal?

ACCÈS AUX SOUTIENS ET SERVICES



ACCÈS AUX SOINS EN SANTÉ MENTALE



ACCÈS À L'ÉDUCATION



QUELS SERVICES PUBLICS OU MINISTÈRES SONT VISÉS PAR LES DOSSIERS DE DÉFENSE DES DROITS?

MINISTÈRE (NOUVEAUX DOSSIERS)

DÉBUTANT

JEU-QUESTIONNAIRE

Nommez 3 des 6 sujets de préoccupation cernés par le Bureau dans son *Examen de la fréquentation scolaire au Yukon*

SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE 🏠🏠🏠🏠🏠🏠🏠 87

ÉDUCATION 🏠🏠🏠🏠🏠🏠 79

SERVICES POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL ET LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LA TOXICOMANIE 🏠🏠🏠 22

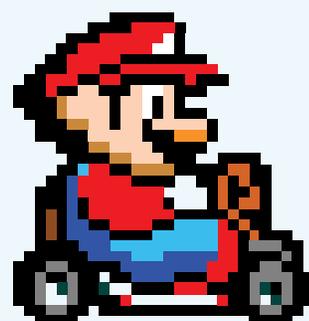
AUTRES MINISTÈRES DU YUKON 🏠🏠 9

JUSTICE JEUNESSE 🏠 4

SERVICES AUX VICTIMES 🏠 4

HÔPITAL GÉNÉRAL DE WHITEHORSE 🏠 3

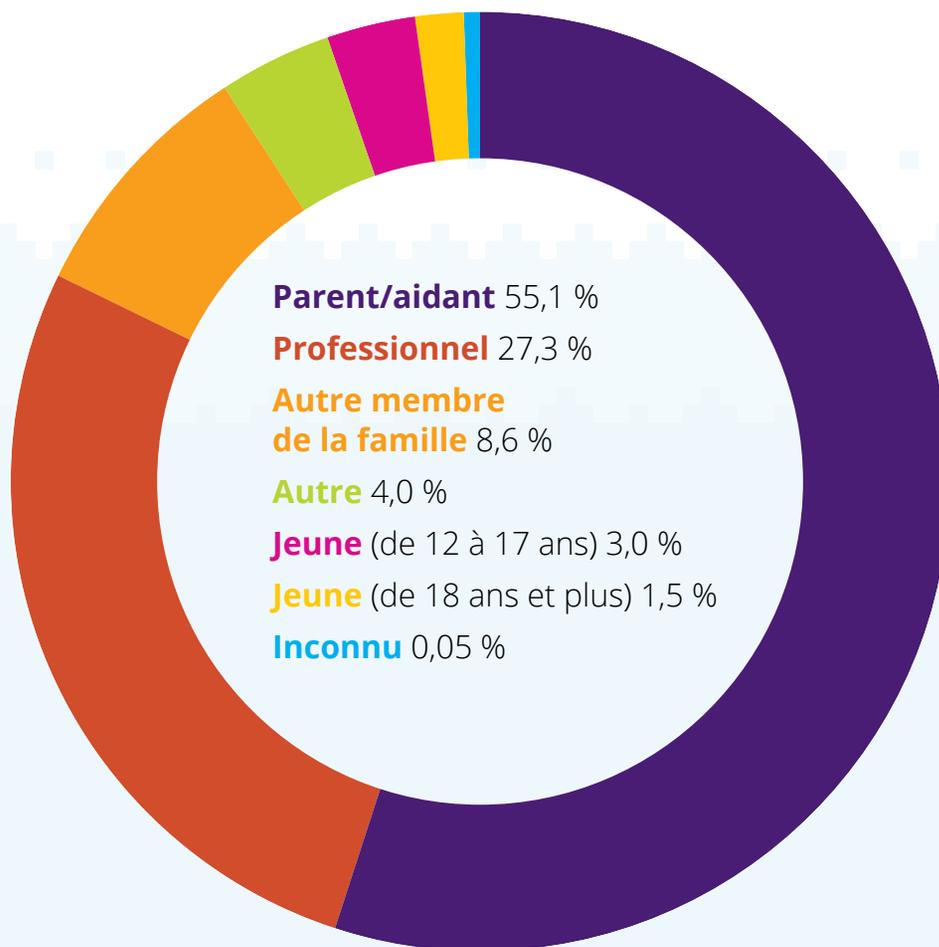
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU YUKON 🏠 3



QUI A SIGNALÉ?

« J'ai besoin de counseling. J'avais l'habitude de voir un conseiller, mais j'ai l'impression qu'ils ont abandonné l'idée de me voir. J'ai des problèmes de santé mentale et de consommation de substances. J'ai besoin de quelqu'un à qui parler. »

~ Jeune du Yukon



« Je veux juste que quelqu'un parle [à mon enfant], que l'on s'assure que sa voix est entendue. »

~ Un parent



ÉDITORIAL : MOT DE LA DÉFENSEUR DE L'ENFANCE SUR LA RÉCONCILIATION : DES ACTIONS SONT NÉCESSAIRES AU YUKON



Extrait de l'éditorial du Bureau publié
dans le Yukon News, en septembre 2021
[traduction libre]

Le 30 septembre 2021 était la toute première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. C'est une journée d'introspection, mais aussi une journée d'action pour renforcer et continuer notre lutte pour le respect des droits de notre jeunesse. Partout au pays, on trouve des tombes anonymes d'enfants autochtones qui ne sont jamais revenus du pensionnat où ils ont été envoyés et chacune de ces tristes découvertes nous confronte aux conséquences profondes de la violation des droits des enfants.

Ces conséquences, nous y faisons constamment face dans le cadre des travaux du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon. Il est nécessaire de donner du soutien aux parents dont les droits ont été ignorés lorsqu'ils étaient enfants. Il faut les aider à se reconstruire, par l'acquisition de compétences, d'aptitudes et d'expériences. Bien qu'il existe d'innombrables exemples de force et de résilience, les répercussions des traumatismes intergénérationnels liés aux pensionnats sont indéniables, omniprésentes et doivent être prises en compte par le gouvernement. Mais comment un gouvernement fondé sur une histoire aussi violente peut-il vraiment participer à la réconciliation? Comment pouvons-nous, en tant que nation, demander la réconciliation aux

peuples autochtones alors qu'ils vivent dans des collectivités sans eau potable? Alors qu'il y a tant de preuves que les services de police et le système de santé sont empreints de racisme systémique? Alors qu'une véritable épidémie de suicide a récemment incité 3 Premières Nations distinctes à déclarer l'état d'urgence? Alors que de nombreux Canadiens disent encore aux Autochtones de « passer à autre chose »? Pourquoi a-t-il fallu la découverte de petits ossements dans des tombes anonymes, sans cercueils, pour faire éclater la vérité aux yeux de la population canadienne?

En 1989, les Nations Unies ont reconnu, à l'aide de politiques, l'importance des enfants en tant qu'ayants droit dont le développement et les besoins de protection sont uniques. Ainsi a été créée la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, un accord international juridiquement contraignant qui énonce 54 articles qui dictent la façon dont les gouvernements doivent protéger les droits des enfants. Le Canada a signé cet accord en 1991, signifiant son engagement à l'égard des droits des enfants et s'engageant à tenir compte des enfants dans toute décision stratégique.

Si la population canadienne envisage sérieusement la « réconciliation », nous devons fournir les soutiens nécessaires

aux familles, y compris les familles élargies, pour les aider à prendre soin de leurs enfants en toute sécurité. Les partenariats avec les Premières Nations doivent être bien plus que des jeux politiques. La revitalisation culturelle doit être bien plus que purement symbolique. Nous devons accorder plus d'importance à la sagesse autochtone et reconnaître les peuples, les dirigeants, la langue et les valeurs autochtones comme guides fondamentaux dans la redéfinition de notre pays.

Les 94 appels à l'action, qui visent à établir la vérité et progresser vers la réconciliation, ont été publiés en 2015. Dans le cadre de notre travail, nous sommes encore régulièrement témoins du fardeau que doivent porter les survivants des pensionnats. Ces grands-parents, ces oncles, ces tantes et ces cousins et cousines doivent maintenant s'occuper d'enfants traumatisés, sans pouvoir compter sur un soutien adéquat. Il faut investir dans la guérison familiale et favoriser la croissance émotionnelle. Chaque Canadien et chaque Canadienne peut s'engager et demander à ce que les enfants deviennent une priorité, avant même que leurs droits ne soient violés. Les gouvernements peuvent assumer leurs responsabilités et reconnaître leur obligation à mettre en œuvre, à promouvoir et à protéger les droits des

enfants. Cet engagement se reflétera dans les politiques, les textes de loi, les budgets et les orientations politiques. Pour toutes les mesures qui sont prises, à tous les niveaux du processus décisionnel, toutes les personnes impliquées (décideurs, politiciennes, dirigeants) doivent tenir compte des conséquences à court et à long terme sur les enfants. Imaginez si cela avait été le cas lorsqu'ont été pensés les pensionnats!

Pourtant, le Canada a ratifié cet accord sur les droits des enfants il y a 30 ans... Le temps des excuses est révolu. C'est maintenant le temps de passer à l'action.

DÉBUTANT JEU-QUESTIONNAIRE

À quelle date le Bureau
a-t-il traité son 1000^e dossier?



EXPERT

JEU-QUESTIONNAIRE

Nommez 2 des organismes au service des jeunes qui sont des partenaires exécutifs du projet *Communautés bâtissant l'avenir des jeunes*.

INTERVENTIONS SYSTEMIQUES

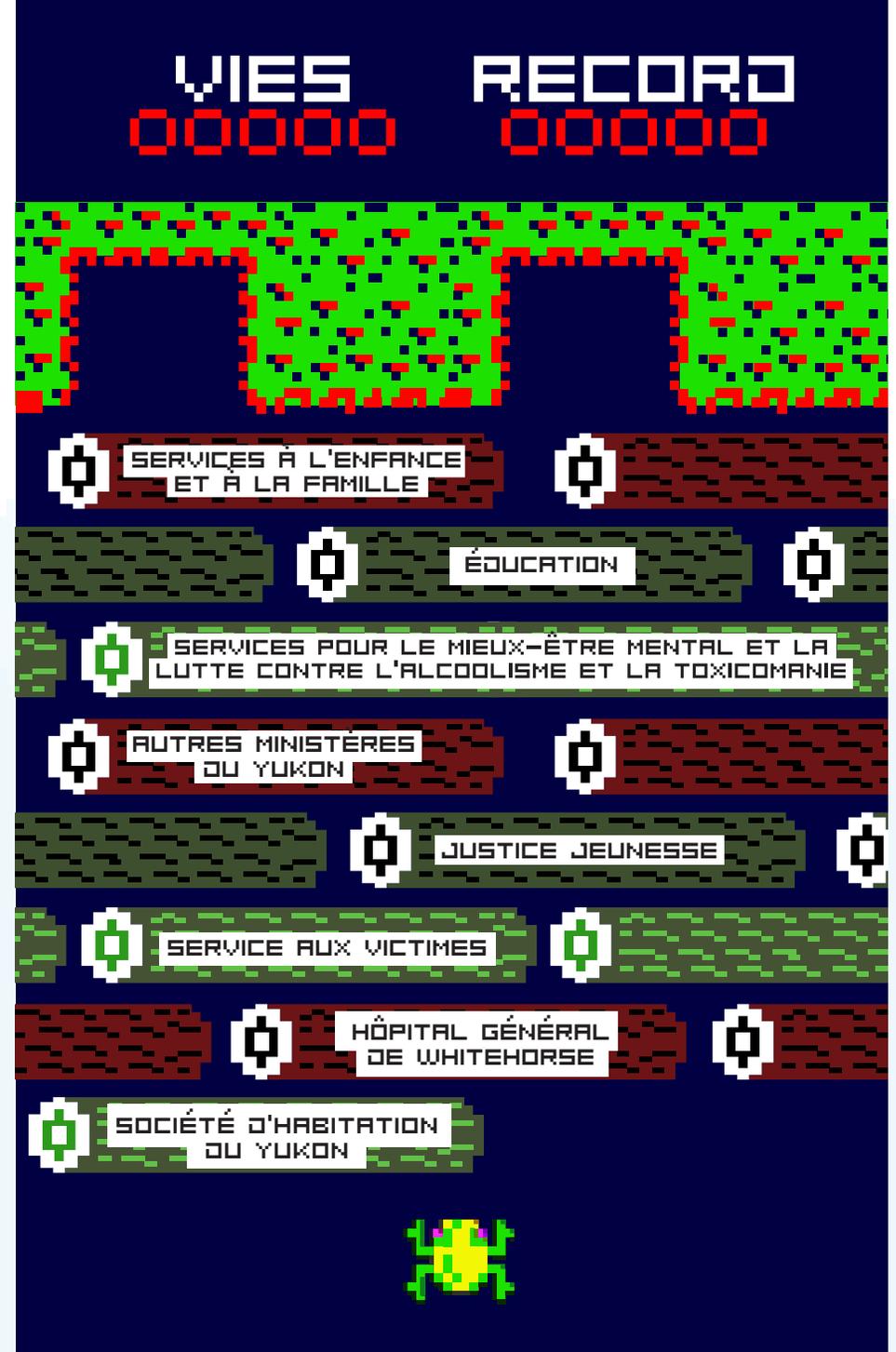
Le Bureau examine les enjeux systémiques et politiques liés aux enjeux de défense des intérêts individuels que nous abordons, et fournit des conseils sur ces questions au gouvernement du Yukon. Lorsque le Bureau identifie un enjeu systémique, il en avise le sous-ministre du ministère concerné.

Le Bureau procède actuellement à l'analyse et l'examen de plusieurs enjeux systémiques touchant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Affaires sociales. En 2021-2022, le Bureau a ouvert quatre nouveaux dossiers :

- Examen des droits de l'enfant à l'égard de modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*
- Sécurité et soutien à l'École élémentaire de Hidden Valley (HVES)
- Réponse aux mesures de contrainte et d'isolement à l'École élémentaire Jack-Hulland (JHES)
- Soutiens pédagogiques et comportementaux



Photo : archbould.com



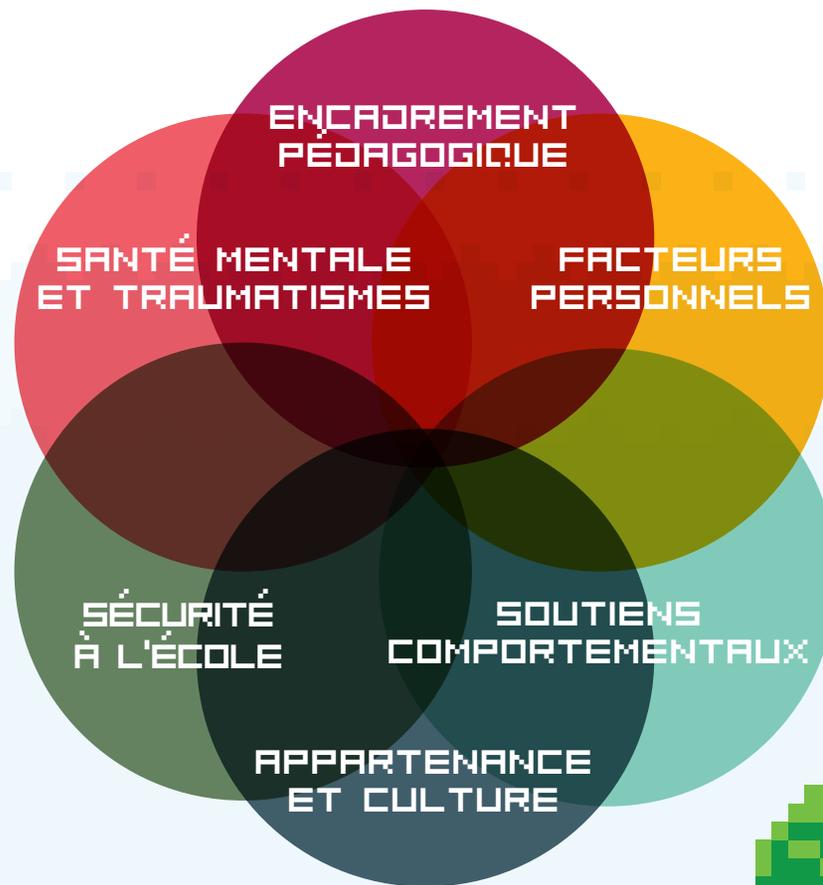
« Les écoles pourraient faire un bien meilleur travail pour renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté. À l'école, il faut apprendre à tisser des liens. »

~ Élève de 9^e année

EXAMEN DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE AU YUKON

Le 30 mai 2021, le Bureau a publié un examen de la fréquentation scolaire qui portait sur les facteurs systémiques donnant lieu à des problèmes d'absentéisme scolaire récurrent dans les écoles du Yukon. Au terme d'innombrables conversations avec les élèves, les familles, les éducateurs et éducatrices, et les membres de la communauté, le Bureau a cerné six domaines de préoccupation qui ont une incidence directe sur la capacité des élèves à se présenter en classe : Appartenance et culture; sécurité à l'école; soutiens comportementaux; encadrement pédagogique; santé mentale et traumatisme; et facteurs personnels.

L'examen a permis de formuler 14 recommandations pour éliminer ces obstacles à la fréquentation scolaire. Le ministère de l'Éducation s'est engagé à répondre aux problèmes qu'a relevés le Bureau, mais nous attendons toujours une réponse publique au rapport ainsi que des explications sur la façon dont les recommandations seront mises en œuvre.



FAIT :

Sauf s'il en est excusé en vertu du paragraphe 2, un enfant qui est âgé d'au moins 6 ans et 8 mois le 1^{er} septembre, mais qui n'a pas atteint l'âge de 16 ans, est tenu de fréquenter une école qui relève du ministre ou d'une commission scolaire (art. 22 de la *Loi sur l'éducation*).

L'élève est excusé dans les cas suivants :

- Il est malade ou est absent pour un autre motif (cause inévitable)
- Il participe à des cérémonies ou activités religieuses reconnues par une confession religieuse
- Il participe à des activités culturelles autochtones ou à des activités autochtones de récolte
- Il a été suspendu par l'école
- Il est inscrit et fréquente de façon régulière une école privée ou suit un programme d'études à domicile
- Il est inscrit à un programme d'enseignement à distance approuvé



76 % des clients du Bureau s'étaient absents de l'école pendant 20 jours ou plus au cours d'au moins 1 des 3 années ayant précédé la COVID.



SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

« On ne peut pas se dire vraiment désolé et avoir omis de m'appeler. Ne m'avoir donné aucune information et n'avoir rien fait pour mon enfant, ce n'est pas montrer qu'on est désolé. Il faut être conséquent! »

~ Un parent

« Il en reste beaucoup à découvrir dans cette histoire. Tant qu'on ne saura pas tout ce qu'ont subi nos enfants, il n'y aura pas de justice. J'ai l'impression qu'un plus grand nombre d'enfants ont été victimes. »

~ Un parent

Tout au long de l'année scolaire 2021-2022, le Bureau a entendu parler de nombreuses inquiétudes concernant la sécurité dans les écoles, notamment des allégations de harcèlement, d'intimidation et de violence physique, sexuelle ou émotionnelle.

Le Bureau recommande une intervention coordonnée qui assure l'efficacité des enquêtes, de l'évaluation des risques et de la communication, et la prestation d'un soutien thérapeutique et de programmes scolaires appropriés.

Sécurité et soutien à l'École élémentaire de Hidden Valley (HVES)

Le 29 juillet 2021, le Bureau a lancé un examen de la réponse du gouvernement du Yukon à une affaire de violence sexuelle à l'École élémentaire de Hidden Valley. Cet examen, qui s'intitule *Responding to Sexualized Abuse in Yukon Schools : Review of Policies and Governmental Response* est un examen exhaustif des lacunes relevées, tant sur le plan des politiques que de la coordination des interventions avant et après les cas de violence sexuelle. L'examen met en lumière quatre inquiétudes principales : 1) Signalement et enquête lors d'incidents de violence sexuelle dans les écoles; 2) Soutien thérapeutique et intervention coordonnée; 3) Encadrement pédagogique des enfants ayant des besoins spéciaux; 4) Communication avec les familles et le public. Le Bureau agit actuellement comme conseiller auprès du gouvernement sur ces questions. Il assurera également un suivi puisqu'il a demandé à être tenu informé des mesures prises par le gouvernement en réponse aux recommandations.

Réponse aux allégations de contention et d'isolation à l'École élémentaire Jack-Hulland (JHES)

Le 23 novembre 2021, le Bureau a lancé un examen systémique de la réponse du gouvernement du Yukon aux allégations de contention et de confinement abusifs à l'École élémentaire Jack-Hulland. Nous en avons avisé les ministères de l'Éducation, de la Justice et de la Santé et des Affaires sociales, et avons demandé des renseignements sur la communication, les enquêtes et le soutien thérapeutique aux élèves, aux familles et aux éducateurs et éducatrices.

L'objectif de notre examen systémique est de veiller à la capacité du gouvernement du Yukon d'assurer une intervention coordonnée afin d'aider les enfants et leurs familles à se rétablir des préjudices causés par les pratiques présumées de cette école, et de s'assurer que cette intervention contribue à faire respecter les droits des enfants et des jeunes.

En 2021-2022, le Bureau a mis l'accent sur les besoins individuels en matière de défense des intérêts des élèves touchés et de leurs familles.



Les enfants ont droit à la sécurité, à du soutien thérapeutique et à un programme scolaire qui les aide à réaliser tout leur potentiel.



EXAMEN DES DROITS DE L'ENFANT À L'ÉGARD DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Compte tenu des répercussions à long terme de politiques gouvernementales néfastes, et compte tenu de ce qu'a observé le Bureau en travaillant constamment auprès d'enfants et de jeunes qui reçoivent des services en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, nous estimons qu'il est essentiel que toute modification législative soit officiellement envisagée en fonction des droits de l'enfant.

5 choses à savoir au sujet de l'examen du Bureau concernant la LSEF à l'égard des droits des enfants :

- La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF) du Yukon a été examinée par un comité consultatif du ministre en 2018-2019. Ce comité a publié un rapport (en anglais seulement) intitulé « *Embracing the children of yesterday, today and tomorrow* ».
- Le 5 mai 2021, après avoir fait de nombreuses demandes de mise à jour concernant des modifications à la LSEF, le Bureau a informé la ministre de la Santé et des Affaires sociales de son intention de procéder à un examen pour s'assurer que l'on applique au processus une évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant. Le Bureau a demandé au gouvernement du Yukon des documents permettant d'effectuer l'examen, lesquels n'ont pas encore été fournis.

- En collaboration avec le Conseil des Premières Nations du Yukon et des représentants des gouvernements des Premières Nations du Yukon, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a préparé le projet de loi 11, modifiant la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.
- Après d'autres demandes du Bureau, le ministère de la Santé et des Affaires sociales lui a remis, le 2 février 2022, une copie du projet de loi 11. Le Bureau a ensuite mené une évaluation officielle des répercussions des modifications proposées sur les droits de l'enfant, assortie de recommandations qui assureraient la pleine mise en œuvre de ces droits.
- Le projet de loi 11 a été déposé le 10 mars 2022, et notre évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant a été déposée le 11 mars 2022. L'Assemblée législative a discuté et débattu de l'évaluation du Bureau, puis le projet de loi a été adopté, sans modification, le 31 mars 2022. La ministre de la Santé et des Affaires sociales s'est engagée à inviter le Bureau à participer à titre d'observateur au Groupe de travail sur la mise en œuvre de la LSEF, où les politiques liées aux modifications seront élaborées en collaboration avec les gouvernements des Premières Nations.



Les gouvernements sont tenus de prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des droits reconnus dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*.



EXPERT

JEU-QUESTIONNAIRE

Que signifie l'acronyme ERDE?



EXPERT

JEU-QUESTIONNAIRE

Nommez les 4 principes directeurs de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*.

ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Une évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) est un outil qui permet de s'assurer que les politiques et les mesures respectent la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* et sont dans l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment pour :

- Améliorer les politiques publiques et contribuer à de meilleurs résultats pour les enfants;
- S'assurer que l'on puisse prévoir, surveiller et atténuer les possibles répercussions sur les droits des enfants;
- Tenir compte des effets à court et à long terme d'une politique sur les enfants;
- Appliquer la recherche et s'appuyer sur des éléments probants dans l'analyse des décisions;
- Mettre l'accent sur la participation des enfants au processus décisionnel;
- Établir un processus efficace pour s'assurer que les gouvernements satisfont à leurs obligations de défendre les droits des enfants.

Le Bureau croit fermement que si les services et les programmes appliquaient de façon proactive une perspective axée sur les droits des enfants, nous n'aurions plus aussi souvent à défendre les droits et les points de vue des enfants. Il reconnaît les droits des enfants et admet leur capacité d'agir, sans les considérer comme de simples bénéficiaires passifs des actions des adultes.



Photo : archbould.com



Le groupe de travail sur l'ERDE du gouvernement du Yukon a conçu une trousse d'outils sur l'ERDE comprenant des ressources, un guide et un outil d'évaluation des politiques propres au Yukon.



COMMUNAUTÉS BÂTISSANT L'AVENIR DES JEUNES

Le projet Communautés bâtissant l'avenir des jeunes (CBAJ) est un collectif d'organisations et de groupes communautaires au service des jeunes qui se sont réunis pour offrir aux jeunes du Yukon une éducation de qualité, des ressources de soutien en santé mentale, et de meilleures perspectives de carrière. Le Bureau est fier d'être membre de ce collectif qui habilite les jeunes leaders de la communauté du Yukon.

Cette année, le projet CBAJ a organisé le Sommet des jeunes de 2022 (qui prend la relève de l'assemblée générale annuelle qui était organisée par la Youth of Today Society) afin de réunir des jeunes de partout au Yukon sur une plateforme virtuelle multimédia. Ainsi, pendant cinq journées au cours du mois d'avril, les participants se sont réunis en compagnie de dirigeants du territoire, dont Doris Bill (chef de la Première Nation des Kwanlin Dun), Peter Johnston (grand chef du Conseil des Premières Nations du Yukon) et Jeremy Harper (président de l'Assemblée législative), pour discuter de questions urgentes qui intéressent les jeunes, comme les changements climatiques, le mieux-être mental et l'éducation. Le Sommet a donné lieu à des conversations de nature sérieuse, mais aussi à beaucoup de rires, à des spectacles de jeunes artistes yukonnais et une remise de prix!



Photo : Shakat Media

De gauche à droite : Lindsay Cornell, Jeremy Harper, Jessie Dawson, Linda Benoit

Le projet Communautés bâtissant l'avenir des jeunes (CBAJ) :

- Reçoit du financement et du soutien de l'Institut Tamarack et d'Emploi et Développement social Canada.
- Élabore une Initiative stratégique destinée à la jeunesse yukonnaise.
- Adopte une approche d'impact collectif pour cibler les obstacles de la transition du secondaire à la carrière
- Compte 12 organisations principales, et plusieurs autres qui participent en périphérie.
- Compte sur les travaux de trois équipes d'action sur : le mieux-être mental; l'apprentissage individualisé; et l'inclusion professionnelle.
- Appuie le Bureau en finançant des projets liés aux objectifs du projet CBAJ (p. ex., l'examen de la fréquentation scolaire).
- Héberge un carrefour de réseau jeunesse en partenariat avec le Shakat Journal.
- Les questions peuvent être adressées au gestionnaire du projet CBAJ, Maxime Crawford-Holland (maxime@yukonyouth.com)

DÉBUTANT

JEU-QUESTIONNAIRE

Quelle est la date de la Journée nationale de l'enfant?



ENGAGEMENT DES JEUNES

« Il est très important pour moi d'aider les jeunes d'aujourd'hui et de les préparer à devenir la prochaine génération de leaders. »

~ Jeune du Yukon

Conseillers jeunesse – Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau est régi par la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* (LDEJ), une loi qui aurait déjà dû faire l'objet d'une révision il y a sept ans. Pour diriger le processus d'examen de la Loi, de mobilisation des intervenants communautaires et de rédaction des modifications proposées à la Loi, le Bureau a mis sur pied un groupe de travail jeunesse pour s'assurer que la voix des jeunes est le fondement de tous les aspects de l'examen. La cohorte 1 du groupe de travail (réunissant Abeer Ahmad, Samreen Ahmad, Ashley Cummings et Yebin Park) a réalisé une analyse critique de la version actuelle de la LDEJ, puis rédigé l'ébauche d'une

nouvelle version adaptée aux enfants. La cohorte 2 (réunissant Abeer Ahmad, Samreen Ahmad, Victoria Holmes et Chantai Minet) a discuté des stratégies de mobilisation des jeunes intervenants et de sensibilisation communautaire, a fourni une orientation relative à l'image de marque du projet et a participé aux travaux intensifs de renforcement des groupes. Ces jeunes ont été reconnus à l'Assemblée législative à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant, en novembre 2021. Les conseillers jeunesse et le Bureau soumettront, en 2023, leurs recommandations à l'intention de la Commission des services aux députés de l'Assemblée législative.

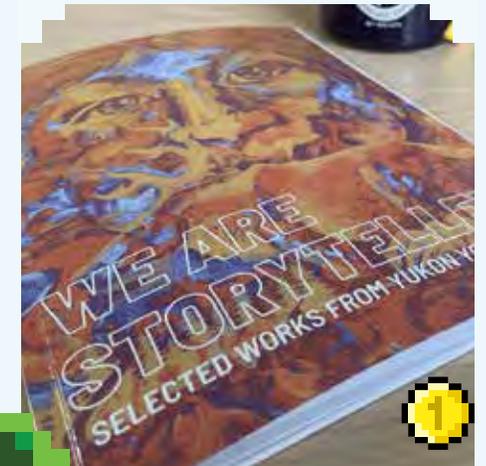
Livre des jeunes conteurs et conteuses

Raconter l'histoire des droits des enfants ne signifie pas seulement de se concentrer sur les défis auxquels font face les jeunes, mais aussi, voire plus encore, de célébrer leur créativité et d'amplifier leur voix! Cette année, à l'été 2022, le Bureau a publié le livre « We Are Storytellers: Selected Works from Yukon Youth Artists », où sont compilées les œuvres de 18 jeunes artistes talentueux de partout au Yukon, notamment dans les domaines de la photographie, de la peinture, de la poésie et du perlage.

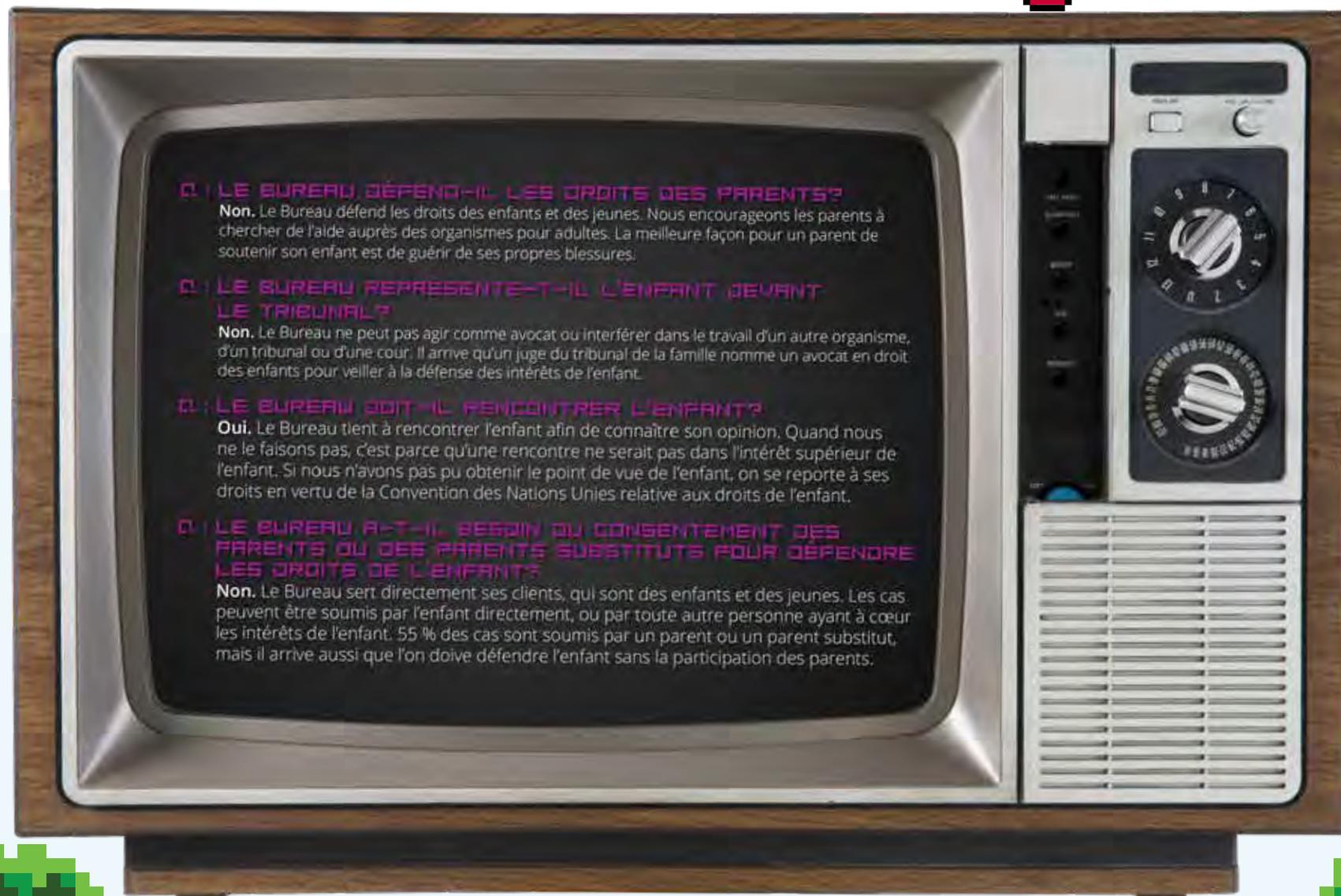
Il n'y a pas de mots pour décrire l'honneur que nous ressentons en partageant ces histoires.

Groupe de travail sur la LDEJ – Photo d'équipe de la cohorte 2

De gauche à droite :
Samreen Ahmad, Abeer Ahmad, Victoria Holmes, Chantai Minet



FOIRE AUX QUESTIONS



Q : LE BUREAU DÉFEND-IL LES DROITS DES PARENTS?

Non. Le Bureau défend les droits des enfants et des jeunes. Nous encourageons les parents à chercher de l'aide auprès des organismes pour adultes. La meilleure façon pour un parent de soutenir son enfant est de guérir de ses propres blessures.

Q : LE BUREAU REPRÉSENTE-T-IL L'ENFANT DEVANT LE TRIBUNAL?

Non. Le Bureau ne peut pas agir comme avocat ou interférer dans le travail d'un autre organisme, d'un tribunal ou d'une cour. Il arrive qu'un juge du tribunal de la famille nomme un avocat en droit des enfants pour veiller à la défense des intérêts de l'enfant.

Q : LE BUREAU DOIT-IL RENCONTRER L'ENFANT?

Oui. Le Bureau tient à rencontrer l'enfant afin de connaître son opinion. Quand nous ne le faisons pas, c'est parce qu'une rencontre ne serait pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Si nous n'avons pas pu obtenir le point de vue de l'enfant, on se reporte à ses droits en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Q : LE BUREAU A-T-IL BESOIN DU CONSENTEMENT DES PARENTS OU DES PARENTS SUBSTITUÉS POUR DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT?

Non. Le Bureau sert directement ses clients, qui sont des enfants et des jeunes. Les cas peuvent être soumis par l'enfant directement, ou par toute autre personne ayant à cœur les intérêts de l'enfant. 55 % des cas sont soumis par un parent ou un parent substitué, mais il arrive aussi que l'on doive défendre l'enfant sans la participation des parents.

JEU



Trouvez les mots suivants dans cette grille de mots cachés.
Les mots sont cachés → ↓ et ↘.

DÉFENSE
ENFANT
ERDE
DÉVELOPPEMENT
ÉDUCATION
AUTONOMISATION

SANTÉ
PARTICIPATION
JOUER
PROMOTION
PROTECTION
DISPOSITION

SÉCURITÉ
CNUDE
VOIX
JEUNE



RÉPONSES AU JEU-QUESTIONNAIRE

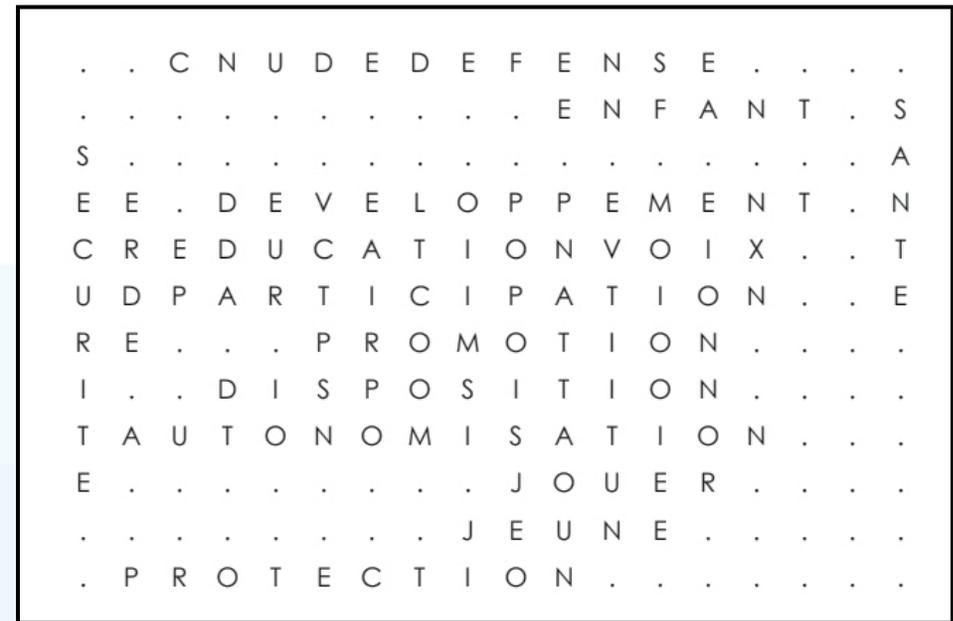
Niveau de difficulté : Débutant

- Page 6 – Depuis combien d’années le Bureau est-il en activité? (R. : **Depuis 12 ans**)
- Page 8 – Combien d’articles compte la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant? (R. : **54**)
- Page 11 – Nommez 3 des 6 sujets de préoccupation cernés par le Bureau dans son Examen de la fréquentation scolaire au Yukon. (R. : **Encadrement pédagogique; Soutiens comportementaux; Facteurs personnels; Santé mentale et traumatismes; Sécurité à l’école; ou Appartenance et culture**)
- Page 13 – À quelle date le Bureau a-t-il traité son 1000^e dossier? (R. : **Le 25 janvier 2022**)
- Page 19 – Quelle est la date de la Journée nationale de l’enfant? (R. : **Le 20 novembre**)

Niveau de difficulté : Expert

- Page 10 – Vrai ou Faux, le Bureau peut représenter un enfant devant le tribunal? (R. : **Faux**)
- Page 14 – Nommez 2 des organismes au service des jeunes qui sont des partenaires exécutifs du projet Communautés bâtissant l’avenir des jeunes. (R. : **Notre Bureau, BYTE, conseil des jeunes de la Première Nation des Kwanlin Dun, Youth of Today Society, BGC**)

- Page 17 – Que signifie l’acronyme ERDE? (R. : **Évaluation des répercussions sur les droits des enfants**)
- Page 18 – Nommez les 4 principes directeurs de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant*. (R. : **Article 2 – Non-discrimination dans l’exercice et la prestation de tous les droits qui sont énoncés dans la Convention; Article 3 – Adhérence à ce qui est dans l’intérêt supérieur de l’enfant en tant que considération primaire dans la prise de toute mesure concernant l’enfant; Article 6 – Droit inhérent à la vie, en assurant dans toute la mesure possible la survie et le développement de l’enfant; Article 12 – Droit d’exprimer librement son opinion et à ce que cette opinion soit prise en compte concernant toutes les questions qui concernent les enfants.**)



Le sens de lecture (E = de gauche à droite et S = de haut en bas) et l’emplacement de la première lettre sont présentés comme suit : (sens de lecture, axe horizontal, axe vertical).

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|---------------------|
| DÉFENSE (E,6, 12) | SANTÉ (E,5, 4) | SÉCURITÉ (S, 17, 1) |
| ENFANT (S, 18,7) | PARTICIPATION (E, 3, 6) | CNUDE (E, 11, 2) |
| ERDE (E, 7, 2) | JOUER (E, 2, 2) | VOIX (S, 3, 7) |
| DÉVELOPPEMENT (S, 16, 1) | PROMOTION (E, 5, 10) | JEUNE (E, 7, 3) |
| ÉDUCATION (E, 2, 5) | PROTECTION (E, 5, 8) | |
| AUTONOMISATION (4, 5, 1) | DISPOSITION (S, 1, 2) | |



Pour passer au niveau suivant, allez à : ycao.ca/public-education

POUR NOUS JOINDRE

**Bureau du défenseur de l'enfance
et de la jeunesse (YCAO)**

Téléphone : 867-456-5575
Sans frais : 1-800-661-0408,
poste 5575

Courriel : info@ycao.ca
Site Web : ycao.ca

*Adresse (en face de l'édifice
Jim-Smith administratif du
gouvernement du Yukon) :*

2070, 2^e Avenue, bureau 19,
Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1



 /Yukon-Child-Youth-Advocate-Office

 @YCAO_Whitehorse

 @ytycao

